

Les examens à pratiquer régulièrement :

■ L'autosurveillance

- › Pesée quotidienne dans les formes évoluées, deux fois par semaine dans les formes débutantes.
- › Mesure de la pression artérielle en position couchée et debout.
- › Comptage de la fréquence cardiaque au pouls.
- › Appréciation du rythme cardiaque (apparition d'une perte de régularité du rythme : demander confirmation à son infirmière).

■ Surveillance régulière par son médecin généraliste et les autres professionnels de santé.

■ Analyses biologiques à la fréquence recommandée par son médecin.

■ Surveillance chez son cardiologue

- › Electrocardiogramme au moins deux fois par an.
- › Echocardiogramme une à deux fois par an.

